



STRATÉGIE-CADRE NATIONALE REDD+ DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO



Résumé pour
décideurs

UN-REDD
PROGRAMME



Engagement Ever,
Agreement Never.

**STRATÉGIE-CADRE NATIONALE REDD+
DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO**

Sommaire

Sommaire	3
Acronymes	7
Préface.....	9
Avant-propos.....	11
Préambule	13
Chapitre 1. La République Démocratique du Congo à la croisée des chemins	15
1.1. Un géant à la croisée des chemins	15
1.2. Le processus national REDD+	19
Chapitre 2.: La dynamique nationale de déforestation et de dégradation des forêts.....	25
2.1. L'historique de changement du couvert forestier.....	25
2.2. Synthèse des facteurs nationaux de déforestation et de dégradation forestière	27
2.3. La modélisation pour évaluer les tendances futures et appuyer la planification.....	31
2.4. Vers des Niveaux de Référence nationaux pour la RDC.....	34
Chapitre 3. Notre Vision – la RDC que nous voulons	39
3.1. Préambule, une stratégie REDD au cœur de l'action gouvernementale.....	39
3.2. Objectif ultime du processus REDD+ en RDC à horizon 2035	39

Appendices (document à part)

Appendice 1 : Le processus de consultation pour le développement de la stratégie-cadre

Appendice 2 : Evaluation à mi-parcours de la préparation à REDD+ en RDC

Appendice 3 : Le secteur privé dans le FIP

Appendice 4 : Les initiatives de modélisation

Appendice 5 : Activités par zones agro-écologiques et par types d'agriculture

Appendice 6 : Mobiliser et impliquer les parlementaires dans REDD+ (GLOBE)

Appendice 7 : Résumés des projets-pilotes REDD+ intégrés de la RDC

Appendice 8 : Plan d'investissement FIP

Appendice 9 : Cadre macro des Standards nationaux Sociaux-Environnementaux REDD+ de la RDC

Appendice 10 : Les applications de la téléphonie mobile dans le projet-pilote REDD+ EcoMa-kala

Appendice 11 : Le système d'Information sur les Standards (SIS) : étapes pour le porteur de projet

Liste des encadrés

Encadré 1 : Définition de la forêt et cartographie du couvert forestier de la RDC.....	18
Encadré 2 : Le mécanisme REDD+ en cours de négociation	18
Encadré 3 : La transition forestière	19
Encadré 4 : Le secteur privé, un acteur essentiel de REDD+ en RDC	23
Encadré 5 : La communication dans REDD+.....	24
Encadré 6 : Les dispositifs de production des données historiques sur la déforestation en RDC..	26
Encadré 7 : Les études sur les causes de la déforestation et de la dégradation forestière en RDC	29

Liste des figures

Figure 1 : L'entrée dans la phase d'investissement du processus REDD+ en RDC.....	14
Figure 2 : Les phases du déploiement de REDD+ en RDC	19
Figure 3 : Synthèse des facteurs de déforestation et de dégradation forestière en RDC.....	27
Figure 4 : Les initiatives de modélisation en RDC	31
Figure 5 : Interrelations entre les divers modèles	33
Figure 6 : Historique, projections et prévisions de la superficie forestière par scénarios	37
Figure 7 : Réflexion préliminaire sur les niveaux de référence de la déforestation en RDC	38
Figure 8 : Objectifs REDD+ en RDC en 2035.....	40

Liste des cartes

Carte 1 : Villes et densité de population rurale par territoire	15
Carte 2 : Les forêts de la RDC.....	16
Carte 3 : Pertes de couvert forestier 2000-2010	25
Carte 4 : Carte de localisation des permis miniers et de leur couverture forestière	99
Carte 5 : Exemple des travaux de cartographie participative du WWF	

Liste des tableaux

Tableau 1 : Le cycle d'investissement REDD+ dans l'Agriculture.....	54
Tableau 2 : Le cycle d'investissement REDD+ dans l'Energie	63
Tableau 3 : Le cycle d'investissement REDD+ dans la gestion forestière durable	71
Tableau 4 : Le cycle d'investissement REDD+ dans la conservation des forêts	76
Tableau 5 : Le cycle d'investissement REDD+ dans l'accroissement du carbone forestier ..	79
Tableau 6 : Le cycle d'investissement REDD+ dans la gouvernance.....	83
Tableau 7 : Le cycle d'investissement REDD+ dans la maîtrise de la démographie	92

PRÉFACE

Une vision nationale pour guider l'action REDD

Par Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Le monde fait face à une période critique. Sur une planète de plus en plus petite, plus peuplée et plus inégalitaire que jamais, dotée de ressources limitées et pas toujours renouvelables, la communauté internationale réalise que tout ce qui est fait ici par les uns, a des répercussions là-bas pour les autres. Le défi climatique nous oblige à repenser nos responsabilités, nos solidarités, nos coopérations.

La RDC entre fièrement dans le XXI^{ème} siècle et ses défis d'une ampleur et d'un genre nouveaux. Après des décennies de guerre et d'instabilité, la population congolaise aspire plus que jamais à la sécurité et au développement. Le pays avance.

Le changement climatique est une grave menace qui se dresse devant nous. Nous n'en sommes pas responsables, et nous n'en sommes pas les seules victimes. Il n'y a pas de solution individuelle à ce défi. Nous devons le relever ensemble, dans le respect de nos responsabilités historiques, et de nos capacités respectives. A travers notre forêt, deuxième forêt tropicale au monde qui stocke plus de trois années d'émissions mondiales de CO₂, la République Démocratique du Congo dispose d'un levier essentiel pour lutter contre le réchauffement climatique. Cette forêt est menacée : chaque année près de 400.000 hectares partent en fumée tout en contribuant marginalement au bien-être et à l'amélioration des conditions de vie de nos populations.

La Stratégie-Cadre REDD+ de la République Démocratique du Congo pose clairement notre vision de l'avenir. Un avenir où la forêt congolaise est mieux gérée, mieux préservée, et où son exploitation durable alimente le développement rapide du pays. Où ses multiples services écologiques sont valorisés socialement et économiquement à travers les divers secteurs qui s'en nourrissent : la ressource en eau, vitale à l'agriculture et à la production d'une énergie renouvelable, la protection des sols, la réduction des aléas climatiques, la fourniture de bois de chauffe et de construction, de soins médicaux ou récréatifs, de ressources alimentaires pour nos populations forestières et autochtones.

Certes, les besoins de développement du pays sont immenses, et une partie de la forêt devra certainement être convertie à d'autres usages. Mais la vision congolaise affirmée dans cette stratégie prône un usage raisonné du territoire, et la stabilisation à horizon 2030 du couvert forestier sur 63,5% du territoire national. Il s'agirait ainsi, d'ici 2035, de réduire de 56% les émissions nationales liées à la déforestation dans un contexte de développement économique soutenu et de victoire contre la pauvreté. Nous invitons nos partenaires internationaux à intensifier le dialogue, à concevoir avec nous une feuille de route d'engagements politiques, techniques et financiers propres à donner vie à cette vision, et à construire les conditions de la réussite de ce partenariat au profit de la population congolaise, africaine, et de l'ensemble des peuples de la terre engagés, fièrement, souverainement, dans les incertitudes du XXI^{ème} siècle.

PRÉAMBULE

Ce résumé de la Stratégie-Cadre Nationale REDD+ rend compte du travail réalisé par la République Démocratique du Congo (RDC) dans le cadre de son processus de préparation au mécanisme de Réduction des Emissions de gaz à effet de serre liées à la Déforestation et la Dégradation des forêts (REDD+), en cours de construction au niveau international.

En accord avec l'évaluation indépendante de son processus REDD+, la RDC souhaite ainsi entrer dans la phase d'investissement dès 2013 tout en parachevant son processus de préparation.

Soucieuse d'encourager une mutualisation des efforts pour un déploiement de la REDD à grande échelle, la RDC entend faire de la Stratégie-cadre REDD+ un support de discussion, de sensibilisation et de dialogue à *plusieurs niveaux* :

- au sein du Gouvernement, sur ses priorités, l'intégration de REDD+ dans les politiques sectorielles et sa place dans la stratégie nationale de développement à l'horizon 2035 ;
- auprès des Partenaires au développement, en les incitant à aligner leurs interventions sur l'atteinte des objectifs REDD+ ;
- entre le Gouvernement et ses Partenaires au développement, en présentant et discutant la pertinence des propositions de la RDC pour la mise en œuvre concrète de REDD+, dans l'optique d'une montée en puissance des investissements REDD+ en RDC.

La RDC a réalisé des avancées remarquables au cours de son processus de préparation. Afin que REDD agisse comme un moteur du développement du pays, les axes stratégiques d'une politique REDD en RDC doivent être posés afin d'orienter et engager l'ensemble des parties prenantes.

La Stratégie-Cadre REDD+ s'appuie sur un consensus national quant aux principales causes de déforestation et de dégradation des forêts. Les options stratégiques ont été sélectionnées avec le souci de contribuer à une croissance durable fondée *sur le développement humain, mobilisant* toutes les *énergies* pour accompagner la RDC dans sa transition vers une économie verte.

Ce document marque un moment critique pour REDD+ en RDC. Une impulsion est nécessaire pour passer de la discussion à l'expérimentation à grande échelle et explorer la diversité des contextes d'intervention. La Stratégie-cadre est donc destinée à être enrichie dans les prochaines années sur la base de cette expérimentation qui seule permettra de planifier et quantifier les besoins nécessaires à la mise en œuvre d'une politique REDD+ transversale, intégrée, efficiente et pragmatique.

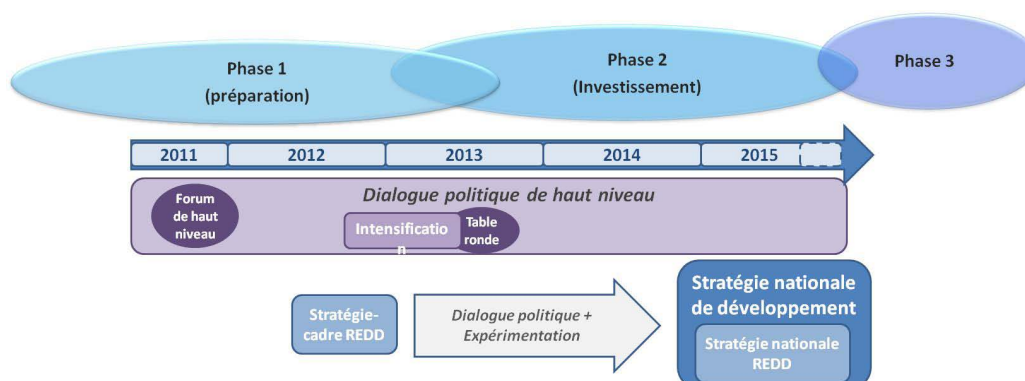
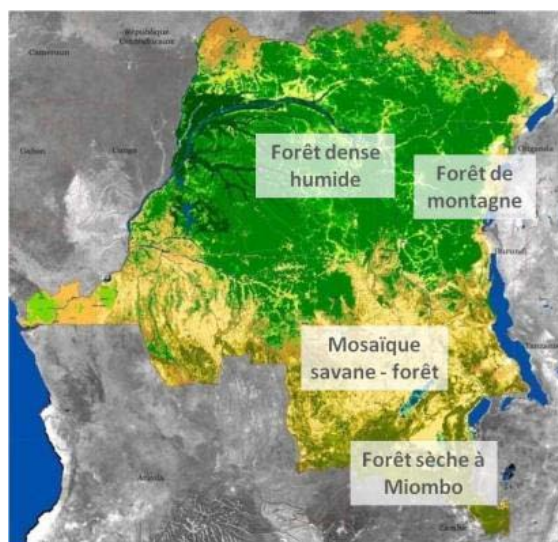


Figure 1 : L'entrée dans la phase d'investissement du processus REDD+ en RDC
Source : MECNT

1. La République Démocratique du Congo à la croisée des chemins

1.1. Un géant à la croisée des chemins



Carte 1 : Les forêts de la RDC
Source : Université Catholique de Louvain (UCL)

La RDC est le plus grand pays d'Afrique subsaharienne (2,3 millions de km²) et, en dépit d'une faible densité de population, le second plus peuplé (70 millions d'habitants). Avec 155 millions d'hectares de forêts dont 69% de forêts denses humides (cf. carte 1), la RDC est le deuxième pays forestier tropical au monde et concentre plus de la moitié des forêts du Bassin du Congo et près de 10% des forêts tropicales humides de la planète.

La RDC dispose de ressources minérales mais aussi d'un potentiel agropastoral et hydrographique prodigieux mais très largement sous-exploités. Le déclin de l'investissement public et privé depuis les années 1970, aggravé par les années de conflit et un climat des affaires difficile, a conduit au délitement des

infrastructures et du secteur productif formel ainsi qu'à une grave insécurité alimentaire ; le pays occupe ainsi la dernière position du classement de développement humain (IDH).

Souhaitant rompre avec ce passé, le Président de la République a posé la vision d'un pays devenant à l'horizon 2030 « un pool économique et industriel, un grenier agricole, une puissance énergétique et environnementale ». Dans cette optique, la REDD+ représente une opportunité unique d'orienter le pays vers une économie verte, au profit de sa population comme du reste du monde.

1.2. Le processus national REDD+

Appuyée par le Programme ONU-REDD et le FCPF, la RDC a validé en mars 2010 son plan de préparation à REDD+, salué pour son caractère participatif et son ambition. Grâce à un pilotage dynamique, le processus est parvenu à surmonter les nombreuses contraintes et à avancer rapidement, ainsi qu'à saisir les opportunités. La RDC a notamment été sélectionnée parmi les huit pays-pilotes du Programme d'Investissement pour la Forêt (FIP ; 60 millions de dollars) et a sécurisé 22 millions de dollars du FFBC pour des projets-pilotes REDD+ intégrés.

Pilotée par le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (MECNT), la gouvernance du processus REDD a été établie par Décret du Premier Ministre en novembre 2009 : un Comité National (organe de décision), un Comité Interministériel (organe de planification) et une Coordination Nationale. Fortement impliquée au travers de son Groupe de Travail Climat REDD (GTCR), la société civile congolaise a pris part aux études et débats pour la construction du cadre de mise en œuvre de REDD+. Ciblé comme investisseur, porteur de projet ou prestataire de service, le secteur privé est déjà impliqué dans plusieurs projets-pilotes REDD+ et pris en compte dans le Plan d'investissement du FIP. Près de 1.000 partie-prenantes, issues pour un tiers de l'administration, ont participé à la préparation de cette Stratégie-Cadre au travers de seize Coordinations Thématiques.

2. La dynamique nationale de déforestation et de dégradation des forêts

2.1 L'historique de changement du couvert forestier



Carte 2 : Pertes de couvert forestier 2000-2010

Source : OSFAC

Deux initiatives, aux méthodologies différentes mais complémentaires et cohérentes entre elles, menées par des organisations internationales reconnues, permettent à la RDC de disposer de données historiques de déforestation depuis 1990. Le recoupement de leurs résultats permet de disposer d'un taux annuel net moyen de déforestation consolidé de 0,22% sur la période 2000-2005, équivalent à une perte nette de 400.000 ha/an. Bien que moindre, le taux de dégradation forestière (0,12%) sur la même période est significatif. Rapportées aux années 1990, les analyses indiquent un doublement de l'intensité de ces phénomènes, plaçant la RDC au point d'inflexion de la transition forestière. En cours de consolidation, les données 2005-2010 préliminaires confirment cette tendance.

2.2 Synthèse des facteurs nationaux de déforestation et de dégradation forestière

La coïncidence géographique des processus de déforestation et de dégradation s'explique par la place centrale qu'occupent les communautés locales dans ces processus. A l'échelle nationale, l'agriculture itinérante sur brûlis, l'exploitation artisanale du bois et celle du bois-énergie sont ainsi les trois principales causes directes identifiées.

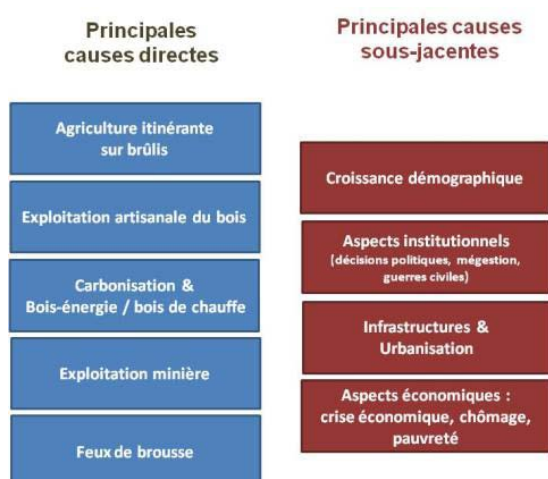


Figure 2 : Facteurs actuels de déforestation et de dégradation des forêts en RDC

Source : MECNT

Sans amélioration des rendements agricoles ni alternatives à la consommation de bois-énergie issu des forêts naturelles, la croissance démographique demeurera la principale cause sous-jacente de déforestation. L'impact de la croissance urbaine et des axes de communication est déjà fort. Avec l'amélioration des infrastructures et du climat des affaires, la demande nationale en produits agricoles pour les besoins alimentaires et énergétiques pourrait rapidement devenir un des principaux moteurs de déforestation.

2.3. Vers des Niveaux de Référence nationaux pour la RDC

Le niveau de référence des émissions liées à la déforestation et la dégradation forestière est un instrument indispensable au mécanisme REDD+ (cf. Accords de Cancun). Pour autant, il ne pourrait être considéré comme un outil scientifiquement parfait car il repose sur des dynamiques trop complexes pour être modélisées de manière exhaustive. La seule projection des tendances historiques peut reposer sur diverses hypothèses, et le postulat que l'avenir est un prolongement linéaire du passé est lui-même par ailleurs largement discutable. Dans le cas de la RDC notamment, les circonstances politiques, sécuritaires et économiques évoluent très fortement et préparent certainement le pays à une entrée prochaine en phase accélérée de transition forestière.

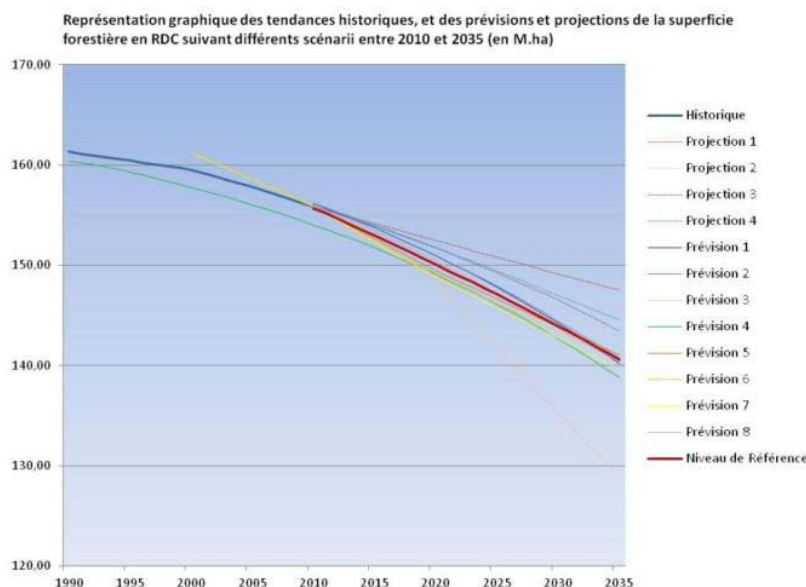


Figure 3 : Historique, projections et prévisions de la superficie forestière par scénarios
Source : MECNT

Depuis 2009, la RDC a engagé de nombreux travaux pour élaborer un dispositif capable de produire un niveau de référence acceptable et conforme à l'esprit des Accords de Durban. Ces travaux étant en cours, les informations préliminaires produites nécessiteront d'être raffinées à l'avenir. On peut toutefois dégager un premier niveau de référence de la déforestation en RDC qui, en dépit de ses faiblesses techniques, peut d'ores-et-déjà alimenter la réflexion et le dialogue de politiques, et poser les bases d'un système d'aide à la décision politique, technique et financière.

Les données historiques sur la période 1990-2010 ont été consolidées et servent de référence aux projections et prévisions futures. Sur cette base, différents scénarii de déforestation ont été construits, dont quatre correspondant à des projections basées sur l'historique, et huit correspondant à des prévisions intégrant l'historique et la modélisation des futurs possibles suivant différents modèles et lots d'hypothèse.

Travail encore préliminaire, on peut cependant d'ores-et-déjà constater une large convergence des scénarii de référence potentiels. Suivant un scénario « business as usual », la RDC perdrait ainsi 15Mha de couvert forestier d'ici à 2035, correspondant à l'émission de 5,5Gt de CO₂ dans l'atmosphère (hypothèse conservatrice de 100tC à l'hectare). Le taux moyen de déforestation annuel sur la période s'établirait à 0,41%, en progression modérée mais régulière tout au long de la période, et le taux de couvert forestier du pays tomberait sous la barre des 60% du territoire national avant 2035.

3. Notre Vision – la RDC que nous voulons

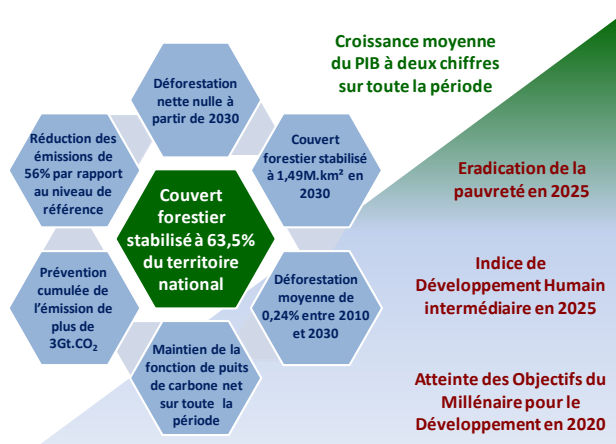


Figure 4 : Objectifs REDD+ en RDC en 2035
Source : MECNT

Alignée sur les orientations stratégiques nationales (DSCRPII et Programme d'Action du Gouvernement), la vision politique de REDD+ en RDC vise à stabiliser à partir de 2030, et à maintenir par la suite, un couvert forestier étendu sur 63,5% du territoire national. Cela correspond à une réduction de 56% des émissions prévues sur la période 2013-2030 et à la prévention cumulée de 3Gt. CO₂ dans l'atmosphère, dans un contexte de croissance annuelle moyenne du PIB à deux chiffres et d'éradication de la pauvreté.

Un partenariat international est indispensable pour préserver la forêt congolaise. La vision nationale ne saurait produire les résultats attendus sans le soutien financier adapté des partenaires internationaux, et sans réformes globales pour accompagner les efforts de transformation de la RDC.

En RDC, REDD+ ne peut s'imposer sans s'associer intimement à la croissance économique et au développement humain et social. La stratégie repose sur une approche systémique qui s'attaque de manière multisectorielle et intégrée aux causes directes et sous-jacentes de la déforestation et de la dégradation. Cette vision se décline en trois axes stratégiques majeurs :

- **Dans le cadre d'un développement rural équilibré et durable, organiser l'espace forestier autour du concept de Patrimoine Forestier Permanent ;**
- **Mettre en œuvre des pôles économiques et industriels de croissance « aut centrée et intégrée » dans les zones urbaines et savanicoles ;**
- **Appuyer la révolution engagée pour des conditions structurelles habilitantes modernes.**

La mise en œuvre de cette vision repose sur des engagements nationaux déclinés en politiques et mesures essentielles à la transformation du pays vers une économie verte et un développement durable. Loin de créer des rentes, il faut avant tout investir dans des modèles de développement économiquement viables, socialement équitables et écologiquement responsables. Il s'agira aussi d'évaluer la capacité du pays à faire « converger » les différentes sources d'investissement traditionnelles vers des objectifs compatibles avec la REDD+ et les principes d'un développement vert.

La montée en puissance de REDD en RDC sera progressive, articulée autour de trois paliers :

- **2013 : engagement de la RDC dans la phase de démonstration et d'investissement ;**
- **2016 : Clôture de la préparation à REDD sur la base de convictions renforcées ;**
- **2020 : Entrée en phase de mise en œuvre complète, accélération de la transformation.**

4. Sept piliers stratégiques pour la mise en œuvre de REDD+ en RDC



Figure 5 : Une stratégie-cadre intégrée à la stratégie nationale de développement

Source : MECNT

Afin de contribuer activement au développement durable du pays, en s'attaquant efficacement aux moteurs actuels, et autant que possible futurs, de déforestation et de dégradation des forêts, la RDC a défini de manière participative un ensemble d'activités regroupées autour de sept piliers. Alignées sur le DSCR de deuxième génération ainsi que sur le Programme d'Action du Gouvernement, ces activités visent à être intégrées dans les politiques sectorielles ainsi que dans la stratégie transversale de développement du pays.

Les activités proposées guideront par ailleurs les interventions des partenaires au développement de la RDC.

Les travaux de modélisation en cours et l'expérimentation de terrain permettront de générer les données de coûts-bénéfices qui manquent à l'heure actuelle. Un processus de définition des priorités sera conduit dans le cadre du dialogue de politiques à compter de 2013.

4.1. Pilier 1 : Agriculture

Contexte

Le Gouvernement a défini le développement agricole, enjeu majeur pour REDD+, comme un axe majeur de la lutte contre la pauvreté et l'un des piliers de la croissance.

La RDC dispose du potentiel lui permettant de devenir une grande puissance agricole mondiale, mais ce secteur a subi un long déclin. L'essentiel de la production agricole actuelle provient de l'agriculture paysanne par abattis-brulis, principale cause actuelle de déforestation. Les cultures pérennes et commerciales, sources de revenus, n'existent plus que de manière résiduelle. Leur relance nécessitera un encadrement important pour éviter que l'agriculture commerciale ne devienne le principal moteur de déforestation dans les années à venir. Les vastes savanes anthropiques, très peu cultivées et très faiblement peuplées, présentent cependant un potentiel important pour l'agriculture mécanisée et intensive, notamment à proximité des centres urbains.

Objectif global

Réduire l'impact de l'agriculture sur la forêt tout en contribuant activement aux objectifs de sécurité alimentaire du pays et à la volonté de faire du secteur agricole un pilier de la croissance économique nationale

Résultats attendus

1. Une politique de développement agricole durable est formulée, favorisant notamment l'orientation de l'agriculture et élevage intensifs et toute autre implantation nouvelle vers les écosystèmes dégradés, et l'encadrement en forêt de l'agriculture sur brûlis ;
2. Le cadre légal, institutionnel et fiscal de l'agriculture permet la promotion d'une agriculture durable ;
3. Des référentiels techniques durables sont mis au point et largement diffusés ;
4. Les exploitants impliqués dans une démarche durable sont appuyés tout au long de la filière.

Principaux axes stratégiques

Créer les conditions favorables au développement harmonieux et complémentaire des trois types d'agriculture (paysanne, intermédiaire, industrielle) utilisant des pratiques durables, minimisant notamment la diminution du couvert forestier. Ceci en favorisant (i) la structuration communautaire, (ii) l'optimisation de l'utilisation des terres dans le cadre de l'aménagement du territoire et du microzonage, et notamment l'orientation de l'agriculture lorsque cela est possible vers les écosystèmes dégradés (savanes, recrus, anciennes plantations, etc.), (iii) en appuyant l'adoption de techniques culturales améliorées, écologiquement intensives, et le développement des filières, appuis conditionnés au respect d'un plan de zonage préalable.

4.2. Pilier 2 : Energie

Contexte

La RDC dispose d'un potentiel énergétique considérable et particulièrement diversifié mais très largement sous-exploité, résultant en un déficit énergétique nuisant au développement du pays. L'approvisionnement énergétique national est dominé à près de 95% par le bois-énergie (bois ou charbon de bois), utilisé principalement pour la cuisson des aliments mais aussi par le secteur productif. Il fait partie des principales causes directes de déforestation en RDC, principalement du fait de l'approvisionnement des centres urbains. Le bois-énergie va certainement garder une place importante dans le pool énergétique national et la politique énergétique devrait reconnaître et intégrer pleinement la filière bois-énergie et ses acteurs, afin de la formaliser et d'en faire un moteur de développement rural durable. Dans le cadre des objectifs de la REDD+, une telle politique devrait être assortie d'une stratégie à court, moyen et long-terme intégrant une composante de gestion durable du bois-énergie tout en assurant le développement d'énergies alternatives au bois-énergie.

Objectif global

Réduire la part de bois-énergie produite de manière non-durable tout en répondant à la demande énergétique nationale.

Résultats attendus

1. La production d'énergie se substituant à la biomasse forestière est augmentée ;
2. La production de bois-énergie issue des forêts naturelles est réduite et rendue plus durable ;

3. La production durable de bois-énergie hors-forêts naturelles (plantations forestières) est augmentée sans porter atteinte à la sécurité alimentaire nationale ;
4. La consommation de bois-énergie et d'énergies alternatives au bois énergie est plus efficace ;

Principaux axes stratégiques

Améliorer et vulgariser le cadre légal, institutionnel et fiscal relatif au bois-énergie et aux énergies alternatives au bois-énergie ; développer des plans d'approvisionnement durable pour tous les grands centres urbains ; expérimenter et développer l'expertise nationale sur le bois-énergie, les énergies alternatives au bois-énergie ainsi que les techniques d'efficacité énergétique sur les lieux de production et de consommation ; développer et mettre en œuvre une stratégie nationale bois-énergie et énergies alternatives au bois-énergie, intégrée à la stratégie nationale énergie du pays (incluant des programme agroforestiers de diffusion des foyers améliorés, etc.).

4.3. Pilier 3 : Forêts

Contexte général

Le Code forestier de 2002 a introduit le concept d'aménagement comme un pré-requis à toute activité de gestion ou d'exploitation du domaine forestier, lui-même divisé en (i) forêts de production permanente (exploitation industrielle du bois), (ii) forêts classées (aires protégées), et (iii) forêts protégées (autres). Pour REDD+, l'enjeu de l'exploitation du bois est principalement une question d'application de la loi dans un secteur où l'informel est très majoritaire. Dans les forêts protégées, l'enjeu du contrôle doit être couplé à celui du transfert de la responsabilité de gestion aux communautés locales en tant qu'opérateurs directs ou de donneurs d'ordres de l'exploitation artisanale. Le réseau de forêts classées doit quant à lui être révisé en fonction des enjeux actuels, et étendu, notamment au travers de modèles de gestion collaboratives des ressources naturelles. L'accroissement des stocks de carbone forestier à l'intérieur des forêts comme par la réalisation de boisement forestiers et agroforestiers représente également un enjeu fort du secteur.

Gestion durable des stocks de carbone forestier

Objectif global

Répondre aux besoins en produits ligneux du marché national, voire régional et international, par une gestion durable des forêts minimisant l'impact sur les services environnementaux fournis par celles-ci.

Résultats attendus

1. La production forestière répond aux besoins nationaux de manière durable, et contribue au développement socioéconomique durable du pays et de ses populations en alimentant les marchés régionaux et internationaux, tout en minimisant l'impact sur les écosystèmes forestiers et les services environnementaux qu'ils fournissent ;
2. La production forestière tant à l'échelle industrielle qu'artisanale, est formalisée ;
3. Les communautés locales et autochtones sont des acteurs directs de la gestion durable des forêts et en bénéficient.

Principaux axes stratégiques

Réviser et compléter le cadre légal et institutionnel, et renforcer les capacités des acteurs (état, exploitants industriels, artisanaux et communautés) pour qu'ils fassent appliquer et/ou respectent les dispositions légales ; utiliser les projets REDD+ pour préparer et accompagner les exploitants vers la gestion durable des forêts dans et autour des concessions ; encourager la transformation plus poussée des produits forestiers ligneux pour découpler la contribution économique de l'industrie forestière des prélèvements, et favoriser la valorisation des essences de promotion pour le marché domestique. La prise en compte de la valorisation des produits forestiers non ligneux et la promotion d'une gestion durable de ces derniers est une opportunité supplémentaire pour le pays.

Conservation des stocks de carbone forestier

Objectif global

Conserver les stocks de carbone forestier au travers de la protection des forêts classées et forêts protégées à haute valeur de biodiversité, de fourniture de services environnementaux ou culturelle

Résultats attendus

1. Le réseau d'aires protégées existant a été remodelé et étendu ;
2. Renforcée, la conservation des forêts classées intègre autant que possible les communautés ;
3. L'intégration de nouvelles zones forestières à fort enjeu dans le réseau national d'aires protégées a suivi les principes du CLIP et implique autant que possible les communautés ;
4. Les menaces et pressions sur les forêts classées sont réduites grâce à un contrôle efficace des moteurs de déforestation ;
5. Les bénéfices directs et indirects issus des forêts classées sont augmentés au profit de l'ensemble des parties prenantes.

Principaux axes stratégiques

Consolider et étendre le réseau national d'aires protégées, après avoir finalisé l'état des lieux du réseau actuel et évalué le potentiel (biodiversité, carbone et autres services écosystémiques), les menaces et les pressions sur les forêts non actuellement classées. Favoriser la gestion participative et communautaire des ressources naturelles ainsi que la valorisation économique de ces espaces.

Accroissement des stocks de carbone forestier

Objectif global

Augmenter les stocks de carbone forestier dans et en dehors des forêts

Résultats attendus

1. Les stocks de carbone forestier des forêts dégradées dans les zones ciblées sont augmentés par régénération naturelle assistée ou enrichissement ;
2. Les zones hors-forêts appropriées deviennent des stocks de carbone forestier par boisement/reboisement ;

Principaux axes stratégiques

Identifier les opportunités d'augmenter à faible coût les stocks de carbone à l'intérieur ou à l'extérieur des forêts, pour l'approvisionnement des grandes villes en produits ligneux, la conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable ou la protection des sols.

4.4. Pilier 4 : Gouvernance

Contexte

REDD+ se présente en RDC comme un instrument à même de mobiliser des sources classiques et innovantes pour le développement durable du pays mais également comme une opportunité pour renforcer le suivi de l'application de la loi et de l'impact des investissements. La gouvernance de REDD+ nécessite la mise en œuvre de mécanismes et d'outils ambitieux et innovants, et représente un défi en termes de gestion multisectorielle et durable des ressources naturelles.

Objectif global

Assurer une mise en œuvre effective, transversale, transparente, responsable, pragmatique, équitable et durable de REDD+, basée sur les résultats et sur la consultation, l'appropriation et la participation de toutes les parties prenantes

Résultats attendus

1. La transparence et la qualité du processus REDD sont assurées au moyen de mécanismes de suivi et de contrôle rigoureux, efficaces et accessibles aux diverses parties prenantes ;
2. Le processus REDD est inclusif à toutes les phases de sa mise en œuvre et chaque partie prenante bénéficie à hauteur de ses efforts et de ses résultats ;
3. La redevabilité des diverses parties prenantes dans la mise en œuvre de la REDD+ est assurée grâce à divers mécanismes de recours et de sanction adaptés et accessibles à tous ;
4. Les conditions nécessaires à l'atteinte des objectifs REDD+ sont réunies, notamment grâce à (i) un cadre légal et institutionnel adapté et cohérent, (ii) des politiques sectorielles intégrant l'économie verte (iii) l'amélioration du climat des affaires, (iv) des activités REDD+ formulées de manière pragmatique et prudente, couvrant l'étendue des causes directes et indirectes de la déforestation et de la dégradation, (v) des financements REDD+ prédictibles et pérennes.

Principaux axes stratégiques

Assurer la transparence, la circulation et la vérification de l'information sur REDD+ et sa mise en œuvre ; assurer l'utilisation transparente et judicieuse des financements REDD+ (atteinte de résultats, viabilité économique et bénéfices socio-environnementaux) ; favoriser la participation de toutes les parties prenantes et récompenser l'effort, les résultats et la compensation des restrictions d'accès aux ressources ; contribuer aux réformes et à la mise en cohérence du cadre légal et réglementaire ; appuyer la structuration des acteurs locaux et la mise en œuvre d'outils permettant de vérifier la mise en œuvre de REDD+ et la gestion et le traitement des éventuelles plaintes.

4.5 Pilier 5 : Démographie

Contexte

Comme le souligne DSCR-P-II, la forte croissance démographique du pays induit des besoins énormes en termes de formation, de création d'emplois, d'accès aux soins de santé, de sécurité alimentaire pour fournir des conditions de vie décentes à la population. Alors que 2 millions de congolais naissent chaque année, plus 70% de la population vit sous le seuil de pauvreté. Identifiée comme la principale cause sous-jacente de la déforestation en RDC, une croissance démographique maîtrisée permettrait d'engendrer des bénéfices multiples en termes de développement et de lutte contre la pauvreté.

Objectif global

Maîtriser la très forte croissance démographique en RDC afin de contribuer activement aux objectifs de croissance économique et de développement durable du pays, tout en allégeant la pression sur les écosystèmes forestiers.

Résultats attendus

1. La croissance démographique de la RDC est maîtrisée, permettant ainsi de mieux répondre aux besoins de base des générations actuelles et futures ainsi que d'alléger la pression sur les écosystèmes, notamment forestiers ;
2. Les populations congolaises ont accès à l'information et aux services de planning familial sur l'ensemble du territoire

Principaux axes stratégiques

Améliorer la connaissance de la dynamique démographique en RDC ; mettre en œuvre des programmes de sensibilisation sur les nombreux bénéfices et divers moyens de planification familiale, et en faciliter l'accès ; appuyer l'accès, des femmes notamment, à l'éducation et à l'emploi ; tenir compte des facteurs culturels et sociologiques liés à la planification familiale, à l'éducation et à l'emploi, dans les milieux tant ruraux, qu'urbano-ruraux.

4.6. Pilier 6 : Aménagement du territoire

Contexte

Afin d'encourager une utilisation rationnelle et cohérente de l'espace et des ressources, notamment forestières La RDC souhaite se doter d'une politique nationale d'aménagement du territoire, déclinée en schémas national et provinciaux. Dépourvue d'une telle politique à ce jour, les conflits liés à l'utilisation de l'espace et des ressources se sont multipliés. La concurrence des divers ministères sectoriels compétents en matière d'affectation des terres s'est accrue du fait d'un manque d'alignement des législations sectorielles (foncières, minières, forestières et agricoles). Définir et fixer les priorités stratégiques en termes d'occupation et d'exploitation de l'espace, et d'orientation spatiale des investissements publics et privés, apparaît donc essentiel.

Objectif global

Promouvoir, dans une vision intersectorielle et prospective, une affectation des terres et une planification optimale des populations et des activités ainsi que des équipements et moyens de communication, afin de contribuer efficacement aux objectifs de développement durable du pays, tout en minimisant l'impact sur les forêts.

Résultats attendus

1. Un cadre légal et institutionnel adapté et participatif est en place, et un schéma national et des schémas provinciaux d'aménagement du territoire incluant REDD+ ont été adoptés ;
2. Les activités de subsistance comme les activités commerciales, en dehors des forêts ou ayant un impact minimisé sur elles, contribuent aux objectifs de croissance et de développement durable du pays, au bien-être et aux besoins des populations, notamment en milieu rural ;
3. La stratégie de développement des secteurs extractifs intègre les objectifs de REDD+ et un Patrimoine Forestier Permanent est constitué en vue d'affirmer l'engagement de la RDC en matière de lutte contre la déforestation.
4. Un microzonage intégrant les objectifs REDD+ et accompagné d'un plan de développement local est réalisé après clarification de l'étendue des terroirs villageois dans les zones d'investissement REDD+ impliquant des activités relatives à l'utilisation des terres.

Principaux axes stratégiques

Développer et mettre en œuvre le cadre légal et institutionnel de l'aménagement du territoire ; renforcer les capacités des acteurs et développer de manière participative le schéma national et les schémas provinciaux d'aménagement du territoire intégrant aussi bien les besoins des populations congolaises que le développement des divers secteurs productifs de l'économie ; réaliser un microzonage participatif dans les zones d'investissement REDD+.

4.7. Pilier 7 : Foncier

Contexte

Le Gouvernement a lancé en juillet 2012 un grand processus de réforme de la loi foncière et d'harmonisation des législations sectorielles ; REDD+ est une opportunité d'accompagner ce processus en proposant des solutions techniques d'identification et de sécurisation des droits fonciers (coutumiers et droit national) pour catalyser dès à présent l'investissement durable. En RDC, le sol est propriété exclusive de l'Etat, mais la juxtaposition actuelle des régimes fonciers moderne et coutumier est source de conflits et d'insécurité foncière. Par manque de moyens, l'administration foncière est faiblement présente au niveau local, et la législation foncière reste méconnue et peu appliquée en milieu rural. En pratique, le système de distribution par les chefs de terre prévaut. La longue et coûteuse procédure d'enregistrement des concessions, l'absence de cadastre rural, la superposition des titres, la spéculation foncière ainsi que les conflits sur les droits d'usage constituent ainsi un grand frein à l'investissement et entraîne une exploitation non durable des ressources naturelles, notamment forestières.

Objectif global

Soutenir l'harmonisation et la sécurisation foncière pour assurer l'attractivité des investissements REDD+ et contribuer à la permanence des réductions d'émissions (sécurité juridique) tant pour les porteurs de projets que pour les autres parties prenantes comme les ménages ruraux

Résultats attendus

1. Le cadre juridique actuel est amélioré pour REDD+ de manière politiquement acceptable et pragmatique et vulgarisé, alimentant ainsi le processus plus large de réforme ;
2. Les capacités de l'administration foncière et des autres parties prenantes sont renforcées dans les espaces ciblés pour les investissements REDD+, des cadres de concertation et des mécanismes de résolution de conflits adaptés sont en place ;
3. Les droits fonciers et les divers ayant-droits sur les espaces ciblés pour les investissements REDD+ sont clairement identifiés ;
4. Les droits fonciers des parties prenantes dans les espaces ciblés pour les investissements REDD+ sont sécurisés dans la mesure où ils sont consensuels ;
5. L'attractivité des investissements REDD+ pour les investisseurs nationaux et internationaux, et la permanence des réductions d'émission réalisées sont renforcées.

Principaux axes stratégiques

Améliorer le cadre légal et institutionnel ; mettre en œuvre diverses mesures permettant l'identification des droits fonciers (selon la coutume ou le droit positif) ainsi que leur sécurisation en amont d'investissement REDD+ liés à l'utilisation des terres ; renforcer les capacités des diverses parties prenantes et favoriser l'émergence de sociétés de service.

5. Approches de mise en œuvre en œuvre de REDD+ en RDC

5.1. Quelques grands principes pour la mise en œuvre de REDD+ en RDC

REDD+ est un mécanisme innovant visant à dépasser un certain nombre de limites connues d'instruments plus classiques de lutte contre la déforestation, tels que les leviers réglementaires ou fiscaux (qui supposent des moyens effectifs de contrôle) ou les programmes d'alternatives à la déforestation (effet rebond). Ces divers outils, néanmoins pertinents pour la REDD+, doivent être combinés et complétés pour atteindre les résultats souhaités.

REDD+ est en effet un régime incitatif qui combine efficacité et équité, incitations et conditionnalité. Système de rémunération basé sur la performance, il s'inscrit dans un cadre contractuel librement négocié et dans un horizon d'action à long terme. Le décaissement par tranche des subventions d'investissement (ex-ante) est lié à la réalisation d'objectifs définis, tandis que les paiements ex-post sont délivrés sur base de résultats vérifiés (comptabilité directe des émissions et absorptions de carbone, ou comptabilité indirecte à partir du nombre d'hectares reboisés, non brûlés, etc.). Le principe consiste donc à rémunérer une contribution active à l'atténuation des changements climatiques, et non pas de fournir une rente de conservation aux ayants-droit du stock de carbone.

La question du « partage des bénéfices » ne se pose donc que pour la « rente carbone » des projets REDD+, c'est-à-dire ce qu'il reste une fois déduits tous les coûts de génération des crédits, comprenant notamment les coûts liés à la compensation des restrictions de droits d'usage et les coûts d'investissement pour encadrer et appuyer l'amélioration des pratiques négatives (une part essentielle des bénéfices REDD+ pour les communautés). La variabilité potentielle de ces coûts comme des bénéfices attendus rend aléatoire l'estimation de la rente carbone et par là-même une définition a priori d'une clé de répartition. Les projets et programmes-pilotes vont offrir les retours d'expérience permettant d'alimenter la réflexion sur le statut du carbone et le partage des bénéfices avant leur traduction en termes juridiques.

5.2. Typologie des investissements pour REDD+ en RDC

Les objectifs REDD+ ne peuvent être atteints avec le seul levier des financements REDD+. Atteindre une échelle significative passe nécessairement par l'alignement sur les objectifs REDD+ des diverses interventions financées par le Gouvernement, les partenaires au développement ou le secteur privé, qu'il s'agisse de limiter leurs impacts sur le couvert forestier (localisation des activités et des infrastructures, mesures d'atténuation, etc.) ou de stimuler l'investissement dans l'économie verte.

Divers niveaux d'implication REDD+ peuvent ainsi être définis selon le niveau de conformité des investissements avec les obligations REDD+, en termes de suivi des performances carbone et des exigences socio-environnementales notamment. Afin d'encourager l'alignement des investissements traditionnels sur les objectifs de la REDD+ et de se doter au niveau national des capacités de suivi et d'évaluation de l'impact de ces investissements, des procédures d'approbation vont être établies pour chaque type d'investissement, à l'instar de la procédure d'homologation des projets REDD+ qui a été établie par arrêté ministériel. Le registre national REDD+ a vocation à centraliser l'ensemble de cette information.

5.3. L'encadrement en amont des investissements liés à l'utilisation des terres

Afin d'encadrer au mieux les investissements REDD+ liés à l'utilisation des terres et assurer des réductions d'émissions effectives et durables, la RDC va définir, expérimenter et mettre en œuvre une ou plusieurs méthodologies visant à identifier et impliquer sur le long-terme les divers gestionnaires et utilisateurs d'un espace et de ses ressources, gestionnaires et utilisateurs coutumiers ou relevant du droit positif. Devant être adaptée à une diversité de contextes (milieu forestier ou non, types d'investissements, affectation légale des espaces, etc.), une méthodologie générique en cinq étapes est proposée.

La première étape consiste en une identification préliminaire des parties prenantes de la zone visée, internes ou externes aux communautés locales. Elle permet également un état des lieux des organisations communautaires et professionnelles, et des structures de concertation existantes. Des plateformes de gouvernance locale (Comités Locaux de Développement, Conseils Agricoles Consultatifs d'entités territoriales décentralisées) doivent permettre de responsabiliser le chef des terres dans sa gestion du patrimoine commun, assurer la représentativité des groupes traditionnellement marginalisés (jeunes, femmes, migrants, peuples autochtones) et participer à la mise en œuvre et au suivi des activités. Le renforcement de capacités et l'identification des parties prenantes seront continus tout au long du processus.

La deuxième étape vise à identifier grâce à la cartographie participative les droits fonciers coutumiers aux divers usages des terres selon les types de milieu également cartographiés. La délimitation de l'étendue du terroir villageois sera réalisée de manière plus ou moins précise selon sa pertinence dans le système coutumier local pour y superposer ensuite les diverses affectations en vigueur des terres issues ou non du droit positif (concessions forestières et foncières, aires protégées, baux à ferme, etc.). Des outils d'enregistrement des droits coutumiers identifiés seront envisagés et testés avec l'administration foncière.

Dans une troisième étape, les cartes réalisées servent de support à un exercice de microzonage participatif visant à définir avec les parties prenantes une orientation géographique des diverses activités conformes avec REDD+. Il est nécessaire d'assurer autant que possible la cohérence de ces plans de zonage avec ceux des niveaux supérieurs de gouvernance ainsi que ceux des communautés voisines. Ce microzonage est pour partie indissociable de la quatrième étape de discussion des activités à mettre en œuvre afin que les diverses parties prenantes puissent respecter le Plan défini d'utilisation des terres. Il peut s'agir d'appuis pour l'amélioration des rendements agricoles ou pour la modification des techniques culturales, ou pour le développement d'activités alternatives à l'utilisation des forêts, etc. Le plan de zonage et le plan de développement définis vont constituer le plan de gestion du terroir.

Enfin, la cinquième étape est une étape de contractualisation des engagements respectifs de type PSE comportant une dimension d'appui à l'investissement et une dimension d'incitation au respect du plan défini d'utilisation des terres. Cette contractualisation est présentée dans la section suivante.

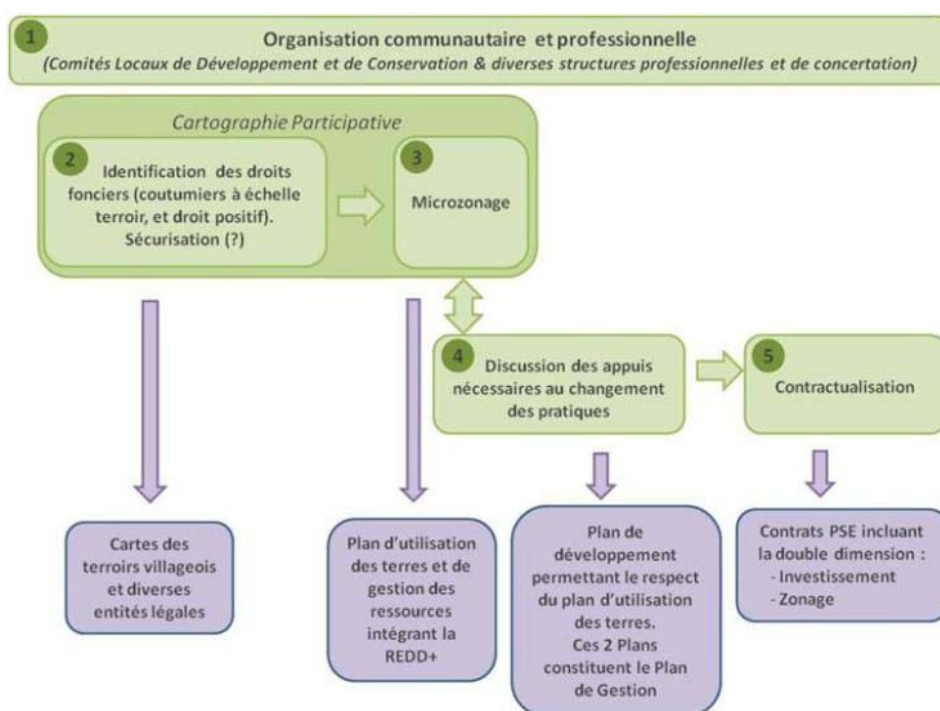


Figure 6 : Méthodologie d'encadrement en amont des investissements REDD+
Source : MECNT

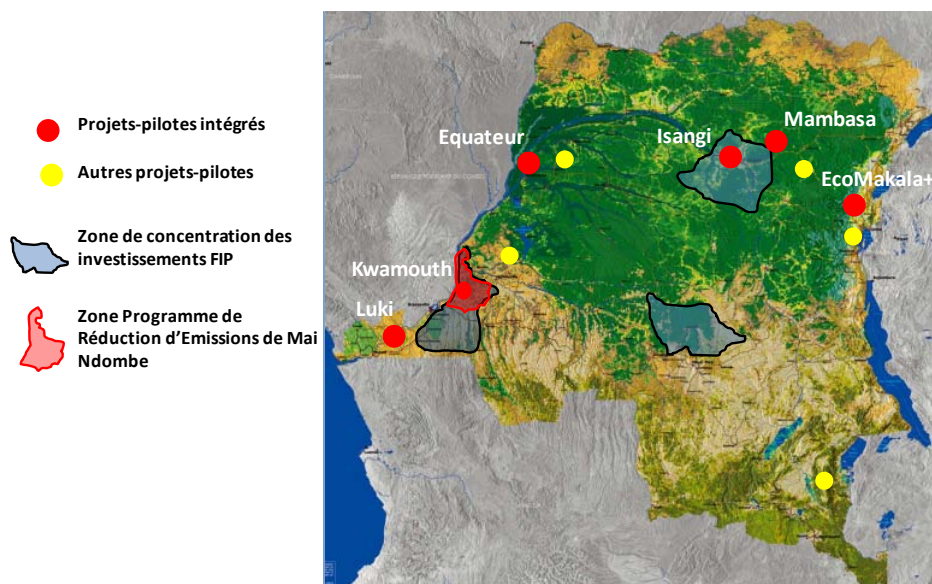
5.4 Un programme national de paiements pour services environnementaux (PSE)

La complexité et les coûts associés aux projets de carbone forestiers (projets REDD+) comme les fluctuations du marché carbone en limitent la portée. S'ils partagent avec les projets REDD+ le principe du paiement conditionné à la performance et la nécessité d'un système rigoureux de suivi-évaluation, les PSE s'accommodent de méthodologies et d'un suivi moins coûteux (des indicateurs indirects peuvent suffire), ce qui les rend plus accessibles et aisés à multiplier. La RDC souhaite ainsi faire d'un Programme National PSE le cœur de son dispositif de mise en œuvre concrète de REDD+.

Instruments volontaires mais contractuels, les PSE permettent en effet de co-construire avec les communautés rurales des alternatives durables et rémunératrices aux pratiques conduisant à la destruction du couvert forestier. Les contrats PSE comportent ainsi deux compartiments distincts, impérativement combinés, liés à la réalisation d'un microzonage participatif : (i) un PSE Investissement consistant à appuyer les ménages dans le changement de leurs pratiques ; (ii) un PSE Zonage consistant en une rémunération collective négociée pour le respect du plan d'utilisation des terres, incitation compensant le renoncement à des droits d'usage.

L'orientation des activités se fera principalement sur base de différentes cartes en cours de développement (carte des risques de déforestation, des coûts d'opportunité, et des cobénéfices). La définition d'un Patrimoine Forestier Permanent spatialement explicite est également considérée afin d'orienter aux mieux les investissements des secteurs productifs de l'économie.

5.5 Expérimenter la mise en œuvre de REDD+ dans la diversité des contextes de la RDC



Carte 3 : Projets-pilotes zones d'investissement REDD+
Source : MECNT (Fond de carte UCL)

Pour s'assurer que le mécanisme REDD+ est ancré dans la réalité des divers contextes du pays, la RDC souhaite capitaliser sur des expériences concrètes de mise en œuvre de REDD+ sur le terrain. Ainsi, divers projets-pilotes sont en cours de mise en œuvre dans diverses zones du pays (cf. carte 3) par le secteur privé ou des ONG internationales de conservation. Six de ces projets ont été initiés par le MECNT sur financement du Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo. Afin de les encadrer et éviter des risques de dérive, un Registre National REDD est en cours de développement et une procédure d'homologation des projets REDD+ a été adoptée (qui sera progressivement étendue aux autres types de financements REDD+).

Des programmes à plus large échelle sont en cours de développement. Ainsi le plan d'investissement du Programme d'Investissement pour la Forêt propose de concentrer les investissements sur trois « points chauds » de déforestation situés dans les bassins d'approvisionnement de grandes villes, avec des financements dédiés notamment au secteur privé au travers de cofinancement à la conception et à la mise en œuvre de projets. Associé au FIP, qui doit permettre d'assurer une partie des investissements nécessaires, un Programme de Réduction d'Emissions à large échelle dans la région du Mai-Ndombe (près de 2 millions d'hectares) est également en cours de formulation.

6. Mécanismes de mise en œuvre de REDD+ en RDC

6.1. Orientations financières

Dans la perception de la RDC, les principales sources de financement REDD+ à termes sont : (i) les fonds publics (nationaux et internationaux) alignés sur les objectifs REDD+, ce qui nécessite une bonne coordination de l'aide internationale et la traduction programmatique de priorités politiques d'alignement claires ; (ii) les investissements privés, qui supposent la confirmation de la rentabilité des plans des affaires REDD+ sectoriels ; et dans une ampleur très incertaine (iii) les financements internationaux liés aux marchés (associés au financement du Fonds Vert) et (iv) ceux basés sur les marchés (dépendant de la mise en œuvre de marchés régulés orientés par des objectifs politiques forts en relais à un marché volontaire insuffisant).

Pour financer le décollage de REDD+ sur la période 2013-2016, la RDC souhaite mobiliser 1 milliard de dollars, ce qui permettrait de hisser la mise en œuvre de la stratégie REDD+ à plus de 2% du PIB national sur la période, et donc de dégager des premiers résultats significatifs pour passer un nouveau palier de confiance et de mobilisation. La moitié de ces financements consisteraient à aligner des investissements traditionnels sur les objectifs REDD+. Au travers du Fonds National REDD+, outil à même d'orienter les financements vers les activités REDD+ identifiées comme prioritaires, la RDC souhaite mobiliser 200 M\$ sur cette période. Une partie de ces financements pourront servir d'effet de levier pour engager des investissements additionnels, ou pour mieux aligner des financements sectoriels.

6.2. Le Fonds National REDD+ de la RDC

Consciente que nombres d'investissements REDD+ seront opérés sans passer par un mécanisme financier national, la RDC a cependant jugé nécessaire la mise en place d'un Fonds National REDD+. Le Fonds a vocation à garantir une allocation coordonnée, optimale et transparente des financements vers les activités prioritaires REDD+. Au travers de ce Fonds, la RDC entend par ailleurs se doter des capacités de mobilisation et de déboursement de paiements basés sur les résultats et donc, à terme, d'accès direct à la finance climat (notamment au Fonds Climat Vert).

Soucieux d'assurer l'équilibre entre pleine appropriation nationale et alignement sur les standards internationaux les plus stricts en matière de gestion fiduciaire, le Gouvernement a demandé au PNUD, au travers de son Bureau des Fonds Fiduciaires Multipartenaires (MPTF), de fournir des services de gestion fiduciaire sur une période intérimaire. Les structures de gouvernance du Fonds, à savoir le Comité de Pilotage et le Secrétariat Technique, sont gérées par la partie nationale. Par ailleurs, des entités nationales auront la possibilité d'accès direct au Fonds, sur base d'une évaluation positive de leurs capacités programmatiques et fiduciaires.

Etabli en novembre 2012, par la signature d'un Protocole d'accord entre le Ministre des Finances et le Bureau du MPTF du PNUD, le Fonds National REDD+ sera opérationnel lors de la signature du premier accord de contribution.

La RDC entend porter une attention particulière au développement du Manuel d'Opérations du Fonds afin d'examiner et répondre aux défis associés à la mise en place d'un tel mécanisme : assurer le contrôle-qualité des projets et programmes REDD+ financés, et la pleine application des standards socio-environnementaux, atténuer les risques de gestion fiduciaire, garantir une sélection stricte et rigoureuse des entités nationales dotées d'un accès direct, etc.

Le Fonds a vocation à opérer au travers de trois fenêtres de financement (cf. tableau 1) qui se différencient en termes de modalités de financement et de Mesure, Reporting et Vérification (MRV) des résultats. La première fenêtre, dédiée aux investissements REDD+ et au développement des capacités, devrait dans une première phase catalyser la plus grande part des investissements. Les deux autres fenêtres, respectivement consacrées aux paiements pour services environnementaux et aux projets REDD+ (tous deux basés sur la performance), permettront d'expérimenter et de renforcer les capacités nationales à accéder et déboursier des paiements basés sur la performance mais aussi à mettre en œuvre de manière efficace et efficiente des systèmes MRV adaptés aux différentes activités REDD+ financées par le Fonds.

	Activités financées	MRV	Paiements	Modalité de financement
Fenêtre 1	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des capacités • Investissements sectoriels • Programmes habilitants et intégrés 	Notification classique (rapports narratifs et financiers), sur base d'un cadre de suivi lié au R-PP et à la Stratégie REDD+	Non basés sur la performance directe, mais sur le progrès tangible du processus REDD+ national	Classique / Subventions octroyée par tranches
Fenêtre 2	Paiements pour Services Environnementaux	MRV sur base de "proxies" (indicateurs mesurant la performance carbone de façon indirecte)	Basés sur la performance	Financement ex-post sur la base de la délivrance <u>vérifiée</u> du service environnemental agréé
Fenêtre 3	Projets REDD+	MRV carbone	Basés sur la performance	Subvention apportée à un projet carbone validé sous standards internationaux

Tableau 1 : Caractéristiques des fenêtres de financement du Fonds National REDD+ de la RDC

Source : MECNT

La gouvernance du Fonds (cf. figure 7) est décrite dans les Termes de Référence du Fonds National REDD+, en annexe du Protocole d'accord qui l'établit. Le Secrétariat Technique, piloté par le MECNT, est chargé d'évaluer les propositions de programme et projets soumises au travers du Registre National REDD. Les recommandations du Secrétariat sont transmises pour approbation au Comité de Pilotage présidé par le Ministère des Finances (représentation du gouvernement, de la société civile, du secteur privé, des contributeurs et des Nations Unies) qui ordonne ensuite à l'Agent Administratif (Bureau MPTF du PNUD) de transférer les fonds en faveur des partenaires de mise en œuvre (entités nationales et organisations internationales participantes). Les liens entre la structure de gestion du Fonds et les futurs arrangements institutionnels du processus REDD+ seront précisés courant 2013.

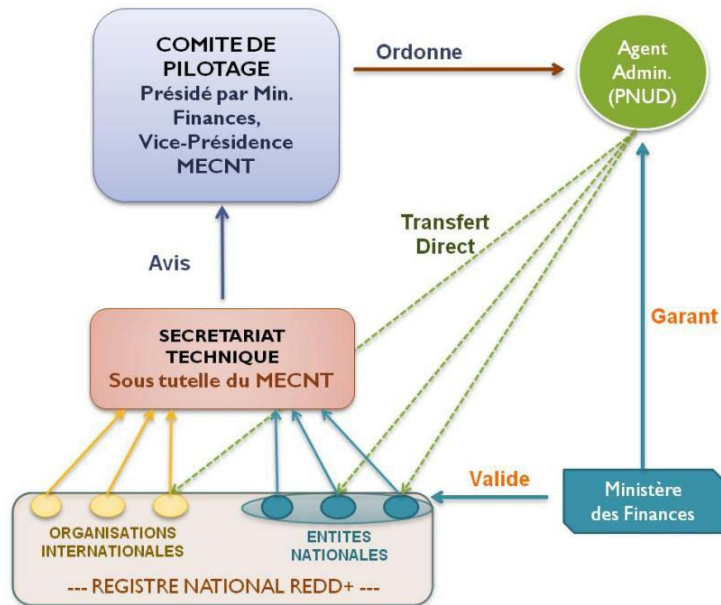


Figure 7 : Structure de Gestion et de Gouvernance du Fonds
Source : MECNT

6.3 Les Standards nationaux sociaux et environnementaux REDD+ de la RDC

Du fait des enjeux cruciaux pour la RDC que sont la croissance et la réduction de la pauvreté, le pays a marqué sa volonté de garantir les co-bénéfices des investissements REDD+ en développant son propre cadre normatif. Il doit garantir l'intégration de considérations environnementales et sociales dans la mise en œuvre de REDD+, en pleine compatibilité avec les Accord de Cancún et les cadres normatifs internationaux associés. Elaborée de manière participative, la version actuelle de ces standards nationaux comprend 7 principes, 25 critères, 43 indicateurs et des moyens de vérification avec des seuils d'exigence adaptés aux circonstances. Ils s'appliquent à toute activité REDD+.

Pour assurer la gestion, le suivi, le reporting et l'évaluation de la mise en œuvre de ces standards, un Système d'Information sur les Sauvegardes/standards (SIS) est en cours d'élaboration au travers de l'étude d'Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS ou SESA) qui permettra, au travers de cadres de gestion (général ou spécifiques), une prise en compte effective des dimensions sociales et environnementales dans les orientations stratégiques proposées pour REDD+ en RDC. Dans un souci de centralisation de l'information et de simplifier leur mise en œuvre par les porteurs de projets, il est envisagé que le SIS fasse partie intégrante du Registre National REDD.

6.4. Le Suivi-Evaluation de la mise en œuvre et de l'impact des investissements REDD+

La RDC entend répondre aux exigences de paiements basés sur les résultats du mécanisme REDD+ en se dotant de systèmes robustes et transparents permettant de faire un suivi très strict : (i) de la mise en œuvre des activités REDD+, (suivi-évaluation de projet et information sur les sauvegardes) ; et (ii) du carbone forestier au travers d'un Système de Monitoring, Reportage et Vérification (MRV).

Trois outils innovants et complémentaires sont en cours de développement. Accessibles librement sur internet, ils capitalisent sur les nouvelles technologies et les applications Open Source, afin d'assurer un suivi de REDD+ de qualité, minimisant les frais de transaction :

Le Système National de Surveillance des Forêts est un outil institutionnel visant à générer et partager les statistiques et la localisation de la déforestation, ainsi qu'à rendre compte des émissions et absorptions de carbone forestier. Déjà partiellement fonctionnel, il rassemblera des données issues du système de surveillance des terres par satellite (TerraCongo), de l'inventaire forestier national et de l'inventaire des gaz à effet de serre, et sera relié au Registre National REDD. Le Registre National REDD est un outil institutionnel de centralisation et de partage de l'information (saisie par les porteurs de projet) sur les financements et la mise en œuvre de REDD+ (dont la génération de crédits carbone), favorisant la transparence, le suivi-évaluation, l'encadrement des projets et initiatives REDD+. Il constitue de plus l'outil central d'application de la procédure d'homologation (approbation) des projets, et dans le futur d'autres types d'investissements REDD+, pour que des critères d'éligibilité et les mesures de sauvegardes sociales et environnementales soient respectés.

Le Moabi est un outil indépendant complémentaire permettant d'assurer, grâce à un réseau de partenaires internationaux, nationaux et locaux, institutionnels ou de la société civile, i) le suivi indépendant de la mise en œuvre de REDD+ (vérification des données du registre) ou d'activités illégales, et (ii) la collecte et la consolidation d'informations sur les moteurs de la déforestation.

En assurant l'harmonisation et le transfert automatique de l'information entre les divers niveaux de mise en œuvre et de gouvernance de REDD+, ces outils représentent un atout majeur pour une approche imbriquée de REDD+ (nested approach). Ils seront prolongés par un mécanisme de gestion des plaintes en cours de construction, intégrant des mécanismes de vérification de type Observateur Indépendant, et de résolution à l'amiable ou, à défaut, de recours à la justice.

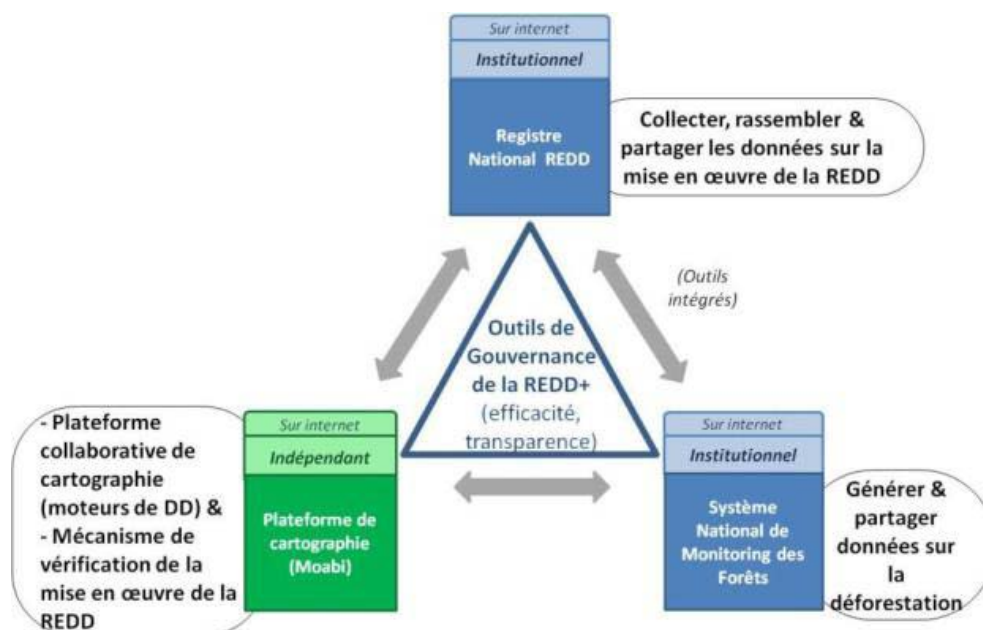


Figure 8 : Les outils de suivi-évaluation de REDD+ en RDC
Source : MECNT

6.5. L'organisation du processus REDD en RDC pour la période 2013-2016

De nouveaux arrangements institutionnels sont en cours de réflexion afin de répondre aux besoins spécifiques de la phase d'investissement de REDD+. Le nouveau dispositif national devra en effet faciliter la mise en œuvre cohérente et la complète appropriation de REDD+ par les multiples secteurs pertinents, et rendre compte techniquement et politiquement de l'avancée du processus auprès des partenaires financiers internationaux.

